



Étude bilan, évaluation, prospective du Contrat de rivières 2008-2013 Bassin Sud-Ouest Mont Ventoux



Comité de Rivière Restitution des résultats de l'étude

Sarrians – 30 juin 2015

Ordre du jour

Déroulement de la réunion

- ❑ Une étude réellement participative !**
- ❑ Principaux constats du bilan et de l'état actuel**
- ❑ Priorisation des enjeux et orientations du territoire**
- ❑ La nécessité de poursuivre les actions**
- ❑ Les procédures à mobiliser**
- ❑ Les recommandations de l'équipe d'étude**
- ❑ La parole aux participants...**

Phases 1 à 3 Etat des lieux et bilan

Phase 1
Etat actuel et évolution
du bassin versant

Phase 2
Bilan technico-financier

Phase 3
Approche acteurs

Phase 4 Evaluation du Contrat de bassin

Phase 5 Recommandations et perspectives

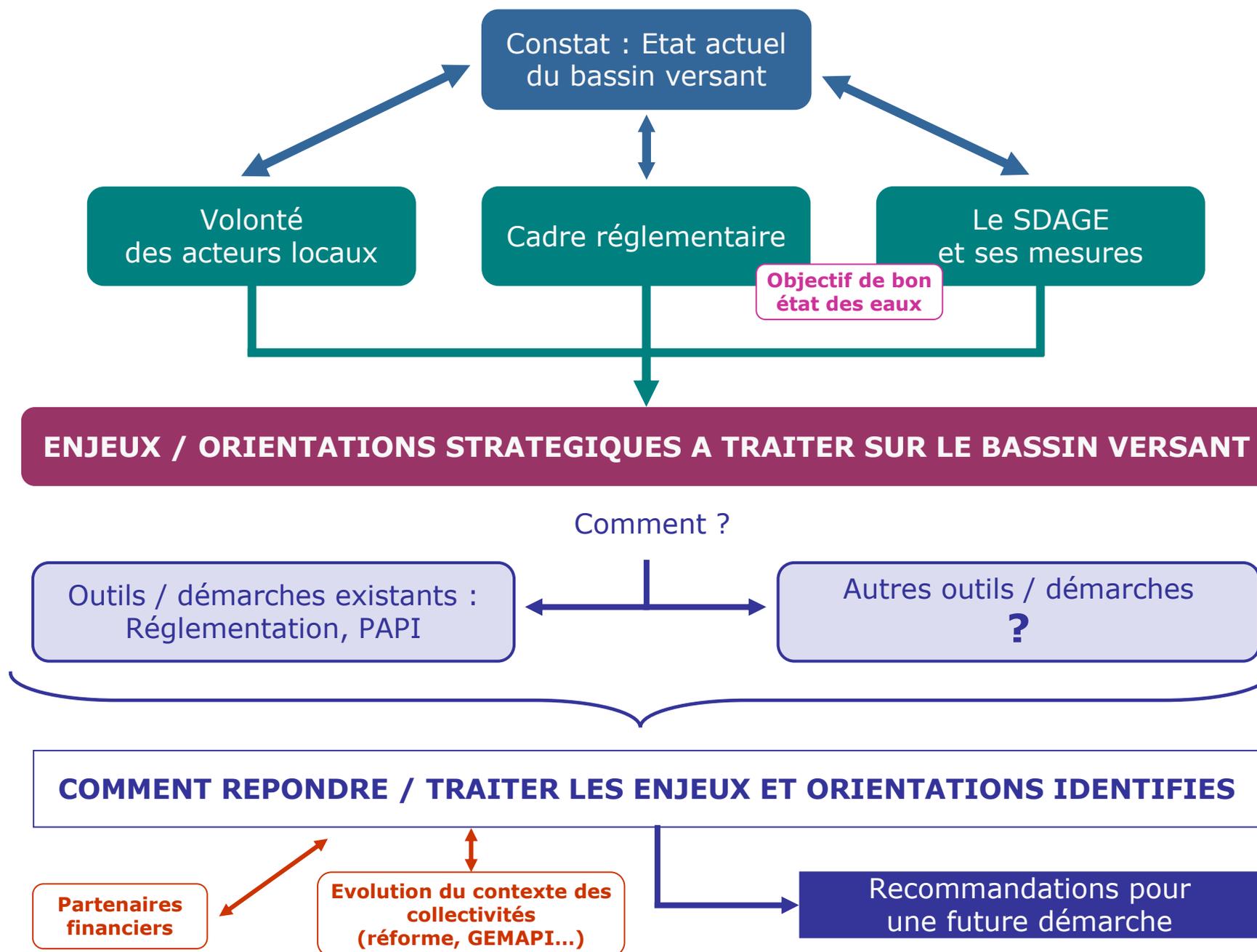
Ateliers prospectifs

*Réunion partenaires
institutionnels et
financiers*

Réunion des élus

Comité Rivière : présentation finale de l'étude

Phase 5 : Perspectives et recommandations



Principaux constats du bilan

Qualité des eaux

- **Une qualité des eaux en amélioration mais plusieurs problèmes résiduels (pollutions domestiques, nitrates, pesticides)**
- **Amélioration de l'assainissement mais encore des actions à réaliser (non-conformité) et problématique liée aux intrusions d'eaux parasites**
- **Réalisation d'une part importante des diagnostics ANC (taux de conformité: 29 % dont 13 % avec risques sanitaire / environnemental)**

Ressource en eau

- **Equilibre précaire de la ressource au regard des prélèvements actuels**
- **Forte dépendance vis-à-vis du canal de Carpentras (hydrologie, irrigation)**

Principaux constats du bilan

Inondations

- 🌱 **Enjeux importants sur le territoire et contexte en évolution** (compétence GEMAPI, nouveau décret « digues »), avec un **PAPI d'intention en cours d'élaboration**
- 🌱 **Etude hydrologique complémentaire ayant conduit à suspendre / réorienter certaines actions**
- 🌱 **111 km de digues dont moins de 9 km ont été diagnostiquées**

Restauration / entretien

- 🌱 **Morphologie particulière des cours d'eau** (parties aval endiguées / perchées) **et état variable de la végétation rivulaire** (amont / aval)
- 🌱 **Programme d'entretien par l'EPAGE (≈ 100 km/an) + nouveau programme jusqu'en 2022**
- 🌱 **Plusieurs opérations de restauration, gestion, valorisation de ZH, +/- avancées** (Confines, Lac du Paty, Belle-Ile, la Périale)

Principaux constats du bilan :

Communication – Concertation – Animation

- **Volets Communication/Sensibilisation bien investis pour les jeunes générations, insuffisamment pour les élus et usagers,**
- **Déficit de visibilité/lisibilité du contrat de rivières, peu approprié et assez peu valorisé** (faible connaissance des enjeux et actions menées; faible compréhension technique/entretien-ZH ; méconnaissance des difficultés rencontrées/inondations ; des critiques injustifiées), **mais des initiatives importantes et des actions de qualité au cours de l'évaluation,**
- **Une « multitude » de partenaires peu associés pendant le contrat, mais qui ont été et se sont bien mobilisés tout au long de l'évaluation,**
- **Une démarche fonctionnant bien d'un point de vue technique, mais des élus ont peu porté le contrat de rivières. Pour autant, une nouvelle dynamique bien visible au cours de l'évaluation !**
- **Une solidarité des communes (amont/aval) qu'il faut « renforcer »**

Le cadre réglementaire

La réglementation

- **Concernant la gestion globale de l'eau :** respect des objectifs de bon état de la DCE, nouveau SDAGE (orientations fondamentales, programme de mesures), GEMAPI
- **Concernant l'assainissement :** équipement et performance conformes (directive ERU), schémas / zonage d'assainissement (y compris pluvial), diagnostic et mise en conformité de l'ANC
- **Concernant les pollutions nitrates / pesticides :** zone vulnérable nitrates, objectifs de réduction et réglementation quant à l'utilisation des pesticides
- **Concernant la gestion quantitative de la ressource :** déclaration des prélèvements domestiques, rendement des réseaux AEP, débits réservés
- **Concernant la continuité écologique :** équipement ou effacement des ouvrages identifiés (2 ouvrages sur l'Auzon amont)
- **Concernant les inondations :** PPRi, directive « inondations » (Plan de Gestion des Risques d'Inondation à établir sur la partie aval), classement et diagnostic des digues

Le cadre réglementaire

Le SDAGE

□ **Enjeux et priorités SDAGE pour le BV**

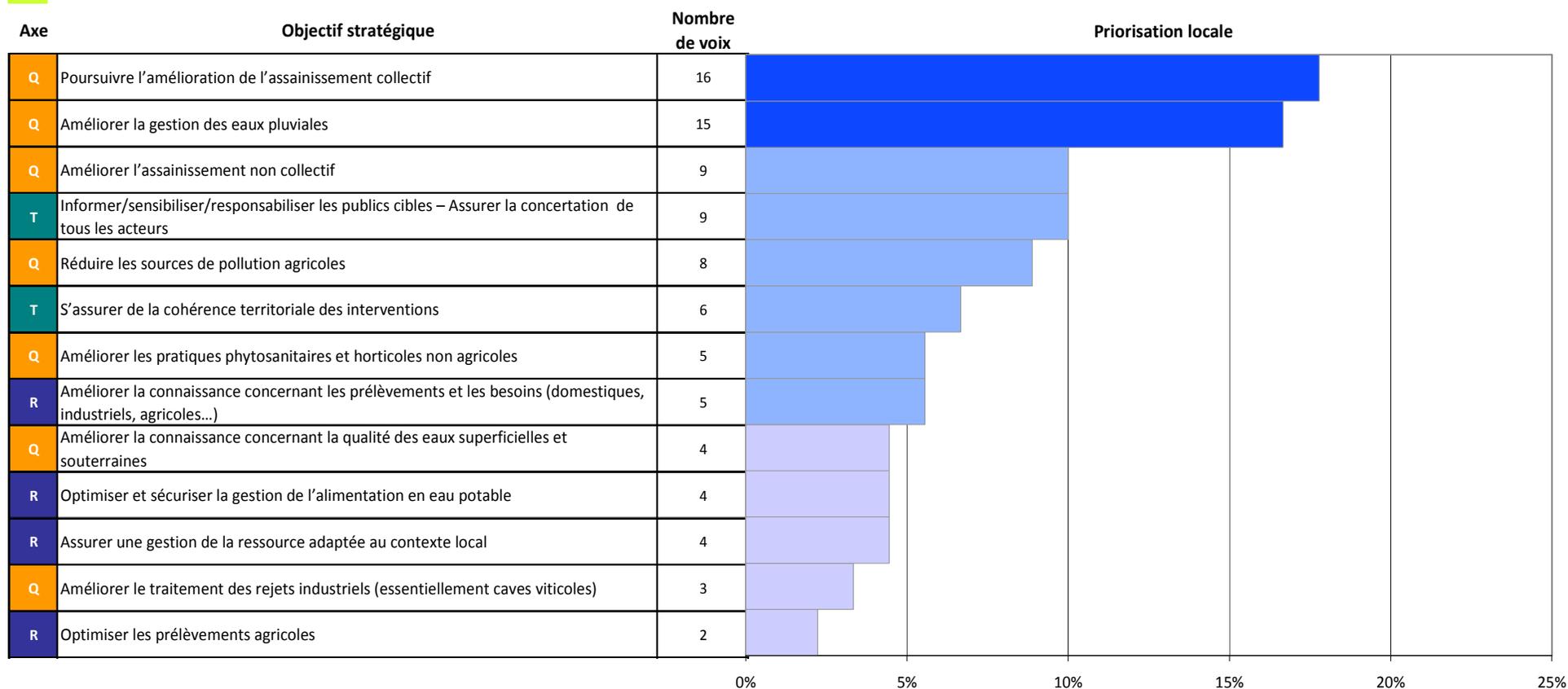
- Lutte contre les pollutions (pesticides)
- Enjeux de restauration physique et de lutte contre les inondations
- Préservation de l'équilibre quantitatif
- Zones de sauvegarde pour l'AEP (eaux souterraines)
- Plusieurs réservoirs biologiques (Auzon amont et affluents, Salette)
- Secteur pour lequel il est pertinent d'étudier la création d'un EPTB/EPAGE (secteur Ouvèze-Mède-Nesques-Sorgues)

➔ **Programme de mesures proposé dans le cadre du SDAGE en préparation pour répondre à ces enjeux**

➔ **Plusieurs masses d'eau nécessitent la mise en œuvre d'actions pour respecter les objectifs de bon état (écologique et chimique) aux échéances fixées par le nouveau SDAGE**

Priorisation des objectifs lors des ateliers

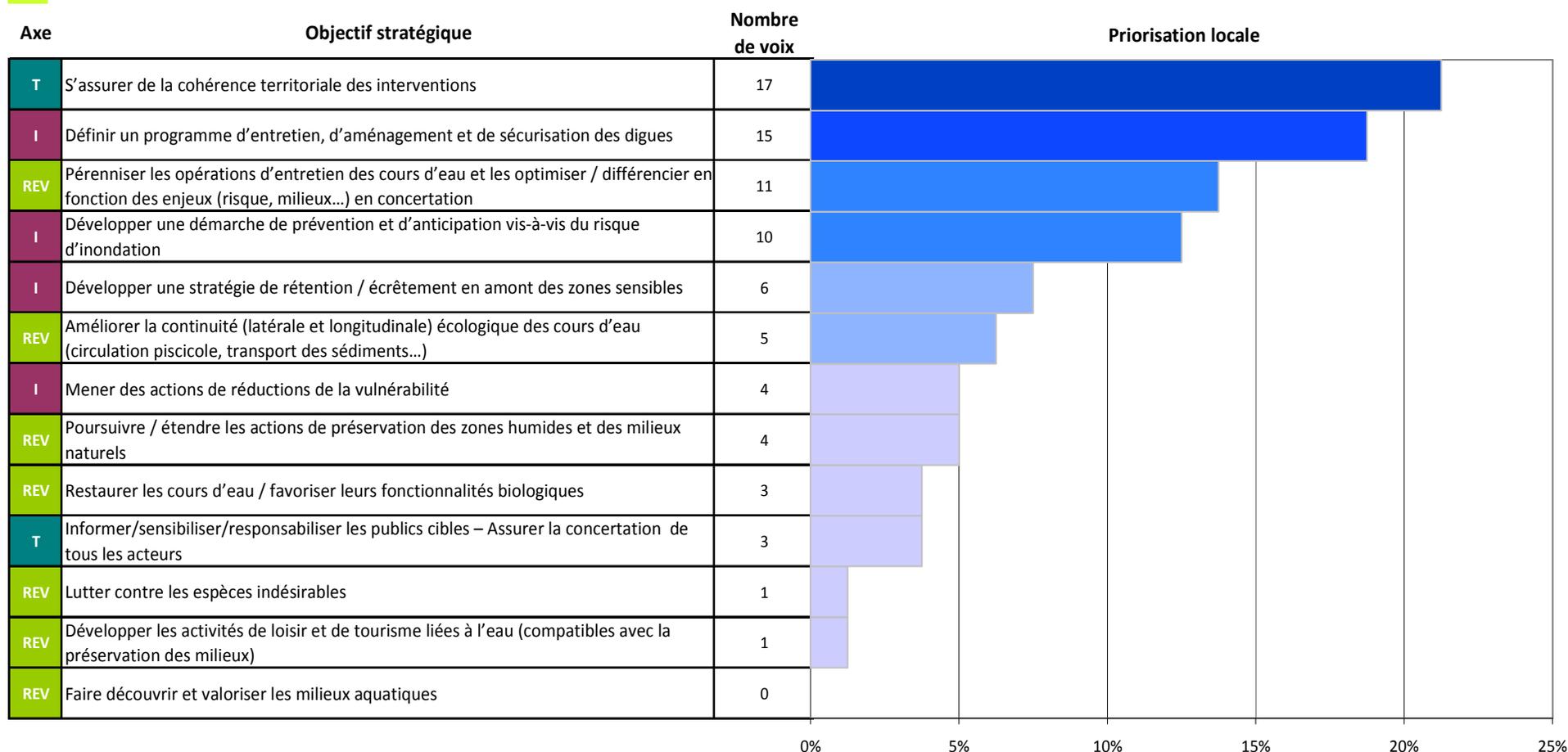
Qualité des eaux et ressources en eau



Priorisation des objectifs lors des ateliers

Gestion des inondations

Restauration / entretien / valorisation des milieux aquatiques



Objectifs stratégiques considérés prioritaires lors des ateliers

❑ Enjeux transversaux

- Cohérence territoriale des interventions (GEMAPI, gestion des inondations, entretien de la végétation)
- Communication / sensibilisation / concertation de tous les acteurs et partenaires locaux

❑ **Assainissement** (assainissement collectif et non collectif, gestion des eaux pluviales, notamment vis-à-vis de l'impact sur les dispositifs d'assainissement)

❑ **Gestion des inondations** : notamment entretien / sécurisation des digues, ainsi que prévention / anticipation

❑ **Entretien des cours d'eau** : pérennisation des programmes

❑ Réduction des pollutions agricoles : moyennement prioritaire malgré le classement en zone « vulnérable »

❑ Orientations stratégiques relatives à la gestion de la ressource moyennement voire peu prioritaires

La nécessité de poursuivre les interventions sur le bassin versant

■ Des enjeux encore prégnants :

- Préservation de la qualité de l'eau
- Gestion des inondations
- Préservation des milieux aquatiques
- Gestion quantitative de la ressource en eau

■ Des acquis à ne pas perdre et à valoriser :

- ❑ L'amélioration de la qualité de l'eau
- ❑ La connaissance de la rivière et des milieux aquatiques
- ❑ La gestion des milieux (réalisations et expérience acquise)
- ❑ L'expertise acquise en matière de sensibilisation / formation
- ❑ Une bonne mobilisation des acteurs et partenaires

Les enjeux / orientations prioritaires du bassin versant

Sur la base des enjeux identifiés, des volontés locales, de la réglementation, du SDAGE :

ENJEU / ORIENTATION	PISTES D' ACTIONS
Assainissement	<ul style="list-style-type: none">• Création / réhabilitation de STEP (Blauvac, Modène, Sarrians)• Travaux sur les réseaux sensibles aux intrusions• Schémas d'assainissement et schémas pluviaux• Poursuite des diagnostics et mise en conformité ANC...
Réduction des pollutions diffuses agricoles	<ul style="list-style-type: none">• Mise en conformité des aires de remplissages• Création d'aires de rinçage des pulvérisateurs• Développement de l'agriculture raisonnée voire bio• Mise en place de zones tampons• Sensibilisation...
Réduction des pollutions diffuses non agricoles	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre de plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles• Sensibilisation...
Rejet des caves viticoles	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic / réhabilitation des dispositifs de traitement• Conventions de raccordement au réseau EU...
Gestion quantitative de la ressource	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des rendements de réseaux AEP• Opportunité de substitution de ressource (nappe du Miocène)• Mise en conformité des prélèvements des ASA• Amélioration de la connaissance (prélèvements domestiques)• Optimisation des restitutions du Canal de Carpentras...

Les enjeux / orientations prioritaires du bassin versant

Sur la base des enjeux identifiés, des volontés locales, de la réglementation, du SDAGE :

ENJEU / ORIENTATION	PISTES D' ACTIONS
Préservation / protection vis-à-vis des inondations	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic et sécurisation des digues• Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des digues• Etude de l'opportunité de nouvelles zones d'expansion de crue et préservation des zones « naturelles » existantes• Amélioration des conditions d'écoulement de l'Auzon dans Mazan• Equipement d'un dispositif de suivi des débits + protocole d'alerte,• Actions de réduction de la vulnérabilité• Finalisation des obligations réglementaires des communes (DICRIM, PCS)• Sensibilisation / culture du risque...
Entretien / restauration cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">• Programme pluriannuel de restauration – entretien des cours d'eau (y compris atterrissements)• Elaboration / mise en œuvre d'un programme d'entretien des mayres• Etude des possibilités de restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et de diversification des habitats• Lutte contre les espèces envahissantes (jussie, ragondin)...
Continuité écologique	<ul style="list-style-type: none">• Aménagement des ouvrages prioritaires• Mise en œuvre de la stratégie élaborée sur l'Auzon et la Salette
Préservation des zones humides	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation des actions engagées et définition / mise en œuvre une stratégie pour le futur• Actions de valorisation / sensibilisation...

Comment poursuivre ?

Les procédures

	Contrat Rivières	SAGE	PAPI	PGRE	Sans procédure
Quantitatif, AEP	+/-	+/- (pas opérationnel)	0	X	+/-
Assainissement	X	+/- (pas opérationnel)	0	0	X
Pollution diffuses agricoles	X	+/- (pas opérationnel)	0	0	X
Restauration	X	+/- (pas opérationnel)	+/-	0	+/-
Entretien	X	+/- (pas opérationnel)	0	0	+/-
Continuité écologique	X	+/- (pas opérationnel)	0	0	X
Inondations	+/-	+/- (pas opérationnel)	X	0	+/-
Comm/sensib	+/-	X	+/-	+/-	0
Postes	+/-	X	X	0	0

Comment poursuivre ?

Les procédures

● Concernant les financements mobilisables :

- Certaines thématiques sont financées par l'**Agence de l'Eau uniquement dans le cadre d'un contrat et sous forme de bonification** (en contrepartie de projets relevant du SDAGE) : entretien de la végétation (30%), inondation (30%)...
- Pour la **Région, bonification des taux de subvention dans le cadre d'un contrat** (entretien de la végétation par exemple)

Sur la base des enjeux à traiter sur le territoire, de l'avis des partenaires institutionnels et des possibilités de mobilisation des financements :

→ Notre recommandation est de mettre en œuvre un nouveau CONTRAT DE RIVIERES sur le territoire

Comment poursuivre ?

Les procédures

Contrat de Rivières

➔ Portée opérationnelle / Programme d'actions

Volet A – Qualité des eaux : assainissement, eaux pluviales, pollutions nitrates / pesticides...

Volet B1 – Restauration / entretien / valorisation des milieux : restauration-entretien des cours d'eau / mayres, des ZH, continuité écologique...

Volet B2 – Inondation : diagnostics / sécurisation des digues, protection, prévention...

PAPI 2

Volet B3 – Gestion quantitative de la ressource : amélioration des rendements, économies d'eau, substitution de ressource...

Volet C – Animation / suivi / évaluation : pérennisation des postes (chargé de mission contrat), bilans, animation des actions...

Les recommandations de l'équipe d'étude - 1/3

Le caractère indispensable d'un contrat de rivière n° 2

- Pour ne pas perdre les acquis de la 1ère procédure
- Pour disposer des financements nécessaires à la poursuite des actions (hormis celles liées aux inondations)

Des modalités de communication, de concertation, d'animation et de gouvernance à adapter :

- Pour que les élus locaux, partenaires et usagers puissent s'approprier les enjeux d'une future procédure et en deviennent de véritables porteurs/acteurs
- Pour que l'EPAGE puisse prendre en main la politique et les actions de gestion globale de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations du bassin versant,
 - en concertation étroite avec les différents gestionnaires et acteurs du territoire (Collectivités, autres Syndicats, ASA-ASCO, Agriculteurs, Riverains et Propriétaires de digues, PNR du Mont Ventoux...)

Les recommandations de l'équipe d'étude - 2/3

1 - Mieux informer, sensibiliser, associer, responsabiliser élus et acteurs locaux

- Valoriser l'expertise de l'équipe technique et les acquis de l'évaluation
- Concevoir des dispositifs de formation adaptés aux besoins et enjeux des élus et différents acteurs (riverains-propriétaires de digues- agriculteurs – grand public)
- Élargir la diffusion des informations au-delà du seul site Internet
- Communiquer/informer sur les risques pour responsabiliser la population

2 – Pour cela, légitimer, renforcer l'équipe d'animation et ses moyens

Au moins un temps plein pour animer un nouveau contrat et des moyens humains supplémentaires pour le PAPI

Les recommandations de l'équipe d'étude - 3/3

3 - Améliorer les modalités de gouvernance et dispositifs de concertation

- **Bureau** : représentativité des communes aval et amont
- **Comité syndical** : formation des élus-délégués > part active aux débats et décisions- capacité à tenir informés leurs conseils municipaux
- **Commissions thématiques** : création d'une commission transversale « Communication- Information-Sensibilisation » et réactivation-adaptation des commissions existantes « Hydraulique/PAPI », « Qualité/ressource en eau », « Patrimoine/Entretien des cours d'eau »
- **Comité de pilotage technique** : le maintenir pour soutenir le partenariat entre les financeurs, tous les maîtres d'ouvrages et structures chargées de politiques sectorielles

Organisation des procédures entre elles





Merci de votre attention...

L'équipe d'étude :

Isabelle BOUTEFOY – Contrechamp

Pascal BEC – Grontmij